



Conseil général

**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL
DE LA SEANCE DU 12 DECEMBRE 2016**

Préavis municipal n° 11/2016

**Concernant la fixation des plafonds d'endettement et de risques pour
cautionnements pour la législature 2016-2021**

Le Conseil général de la commune de Chavannes-des-Bois, dans sa séance
du 12 décembre 2016

Vu le préavis municipal n° 11/2016 du 14 novembre 2016
Où le rapport de la Commission des finances
Considérant que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour
Décide avec **l'amendement** proposé par la Commission des finances et
accepté à la majorité par le Conseil général :

1. de fixer le plafond d'endettement à CHF 9'500'000.- pour la
législature 2016–2021
2. d'autoriser la Municipalité à emprunter jusqu'à concurrence
du montant mentionné au point 1 ci-dessus
3. de laisser dans les attributions de la Municipalité le choix du
moment ainsi que la détermination des modalités d'emprunt
(art. 4ch. 7 LC)
4. de fixer le plafond de risques de cautionnements et autres
formes de garantie à un montant de CHF 4'750'000.- pour la
législature 2016-2021

L'extrait de procès-verbal est accepté à la majorité avec 8 abstentions.

CONSEIL GENERAL DE CHAVANNES-DES-BOIS

Le Président


Claude Bürer

La Secrétaire


Amelia Elkhuizen Morgado



Chavannes-des-Bois, le 12 décembre 2016